



**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi trois (3) février 2025 à 19H30 au Centre Lepageois.

Étaient présents : Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Jean-François Pelletier
Francis Dompierre
Mario Lévesque
Gervais Morissette
Roger Bérubé

Absents : Sylvain Claveau

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trésorière, DMA

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance à 20H00. Par un moment de silence

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2025-023 Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette et appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 13 JANVIER 2025

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 13 janvier 2025 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2025-024 Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 tel que présenté.

4. ACCEPTATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 février 2025.

2025-025 Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES

Période 1

9167-6858 QUÉBEC INC.	CREUSEGE POUR TEST SOL(PRACIM	1572	C2503689	1 103,76	
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	PEINTURE PULV. NOIRE	128100	C2503690	14,48	
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	HOSE POUR MACHINE À PRESSION	130445	C2503690	51,74	
ADMQ	COTISATION MEMBRE ANNÉE 2025	ADH07523	2025-017	P2500007	577,17
LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	RESSORT DE BRAS D'AILE WESTERN	022257	C2503691	107,82	

LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	RESSORT DE BRAS D'AILE WESTERN	022270		C2503691	107,82
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	TIE WRAP NOIR	6036-577998		C2503692	12,59
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	CASQUE DE SOUDAGE	6036-577232		C2503692	264,39
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	BALAI DESSUIE-GLACE	6036-577477		C2503692	78,10
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	GANT	6036-578641		C2503692	53,56
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	RALLONGE PLUG 10 ROUES	6036-578563		C2503692	7,73
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	HUILE + PRESTON CAMION	6036-578874		C2503692	299,31
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	FOURNITURE DOME	6036-578854		C2503692	27,48
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	FIL CHAUFF. WINSHER	6036-578831		C2503692	12,69
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	MIG GUN OUTILS	6036-577436		C2503692	17,19
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	TIP CLEANER	6036-577374		C2503692	5,74
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	PROTECTEUR SURCHARGE PR SOUDER	6036-577361		C2503692	126,42
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	ANTIGEL POUR WESTERN	6036-579377		C2503692	9,82
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	NETTOYANT À MAIN	6036-579444		C2503692	42,74
GRUPE CCL	COMPTE DE TAXES ET ENVELOPPE	152068		C2503693	434,65
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	GRATTE PELLE PEINTURE	FC00519345		C2503694	90,81
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	COLLE LEPAGE	FAD0114910		C2503694	5,27
CROIX-ROUGE DIVISION DU QUÉBEC	ent. croix rouge renouvel	2025		M2503685	225,00
CRSPB DU BAS-SAINT-LAURENT	COTISATION ANNUELLE BIBLIO RÉS	2025-2026		C2503680	3 941,11
CNESST	AVIS COTISATION DÉC 2024	AVIS COTISATION		L2500001	47,48
CORP. COMMUN. VALLÉE DE LA MATAPÉDIA	GALA PERSÉVÉRANCE DE LA MITIS	2025	2025-015	C2503681	100,00
DIANE DUBÉ	ENTRETIEN MÊNAGER JANVIER 2025	JANVIER 2025		C2503695	445,00
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	FOURNITURE ZIPCUT + BOULON	31121630		C2503696	198,91
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	202403404217		C2503697	28,60
FQM assurances inc.	ASSURANCE 2025-2026	17860	2025-011	P2500008	10 539,21
FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	SOUTIEN TECHNIQUE 2025	FAC006517	2025-009	C2503682	4 817,45
HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL 703.50L	2025-01-11		L2500002	1 548,38
HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL 641.38 L	20240114		L2500003	1 255,73
HARNOIS ENERGIES INC.	TRACTEUR DIESEL 648.99 L	20250125		L2500004	1 163,40
HYDRO-QUÉBEC	70 RUE DE LA RIVIÈRE	684702830581		L2500005	2 816,18
BUOPRO CITATION	PAPIER BLANC ET DE COULEUR	FC00066300		C2503698	350,01
L'HIBOU-COUP INC.	6 CERTIFICATS CADEAUX	3-54585		L2500006	150,00
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.	MUTUELLE FQM SST	M-004862		C2503699	397,25
FONDATION DE L'ÉCOLE LE MISTRAL	ALBUM FINISSANT 2024-2025	2024-2025	2025-016	C2503683	50,00
P.LABONTÉ & FILS	COURROIE GRIPO	277212		P2500010	26,39
LES ÉQUIPEMENTS PIERRE-PAUL BEAULIEU INC.	gratte à neige pour tracteur	39085		C2503700	3 104,33
PUBLILUX INC.	INSCRIPTION ANNUELLE 2025	2025211284		C2503701	57,43
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#48 CRÉDITBAIL WESTERNSTAR	JANV 2025		L2500007	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRAL JANVIER 2025	JANVIER2025		L2500008	3 508,04
REVENU QUÉBEC	INTERETS COTISATION	3932821		L2500009	36,41
REVENU QUÉBEC	REMISE PROVINCIALE JANV.2025	JANVIER 2025		L2500010	8 394,09
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	ESSUIE TOUT 24 ROULEAUX	012956		C2503702	47,08
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	PAPIER HYGIÉNIQUE	012954		C2503702	48,23
RREMQ	RREMQ JANVIER 2025	JANVIER 2025		L2500011	936,14
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION JANV 2025	JANV 2025		L2500012	236,15
SERVICE MÉCANIQUE VL INC.	REPARATION PNEU E-150	1409		C2503703	94,83
SHELL CANADA	CARBURANT 97.380 L F-250	20250115		L2500013	155,22
SHELL CANADA	CRÉDIT	20250123		L2500013	- 9,39
SHELL CANADA	CARBURANT F-250 93.82 L	20250108		L2500014	149,55
SHELL CANADA	CARBURANT TRACTEUR 32.682 L	20250120		L2500015	60,76
SHELL CANADA	F250 CARBURANT 81.500 L	20250122		L2500016	129,91
SHELL CANADA	F250 CARBURANT 70.915 L	20250120-2		L2500017	113,04
SHELL CANADA	F250 CARBURANT 89.662 L	20250127		L2500018	142,92
SHELL CANADA	F250 CARBURANT 81.657 L	20250131		L2500019	130,16
LES SOUDURES MARC VALCOURT INC.	TUBING + COUPE	24965		C2503704	72,84
LES SOUDURES MARC VALCOURT INC.	FER POUR NOUVELLE PELLE	24972		C2503704	441,40
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	HON PROF.GARAGE 90%PLAN	1957299	2025-012	C2503684	15 452,64
TOXYSCAN INC.	RENOUVELLEMENT ANNUEL LOGICIEL	8718		C2503705	413,91
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	URÉE	702-512644		C2503706	157,98
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TARIFS MISE À JOUR TRANSP.QC	20250116		L2500020	74,50
VISA AFFAIRES DESJARDINS	SUPER C	20250114		L2500021	9,87
VISA AFFAIRES DESJARDINS	POSTE CANADA TIMBRES	20250114-2		L2500022	285,14
VISA AFFAIRES DESJARDINS	POSTE COURRIER RECOMMANDÉ	20250123		L2500023	36,85
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DOLLO MATÉRIEL DE BUREAU	20250120		L2500024	43,83
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURE BUR ADAPTEUR USB	CA57DZTYTYJI		L2500025	13,79
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FILTRE BALAYEUSE SMUN	CA53JKLF4OI		L2500026	18,38
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GANTS ATTACHES SAVONS	20250130		L2500027	64,10
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FORMATION GESTION CONTRACTUELL	FAC19599		L2500028	448,40
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CONFÉRENCE MATINÉE RH	8145224		L2500029	25,00

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 5 employés	19 410.90\$
<u>Total des factures :</u>	<u>70 977.10\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	19 410.90\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	62 245.19\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>19 410.90\$</u>
Reste à payer :	8 731.91\$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS #1

6. AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-HEURES INSPECTIONS

2025-026 Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 41208 à la MRC de la Mitis pour les heures d'inspections pour la période du 29 sept au 31 décembre 2024 au montant de 8060.16\$.

7. AUTORISATION DE PAIEMENT-TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

2025-027 Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 138394 à Tremblay Bois Mignault Lemay pour le dossier d'urbanisme au montant de 3 084.21\$ pour la période d'octobre à décembre 2024.

8. AUTORISATION DE PAIEMENT -STANTEC

2025-028 Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 1966374 à Stantec pour un projet de relocalisation de l'abrasif, il ne sera pas concrétisé.

9. DÉSIGNATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN URBANISME CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer les officiers municipaux qui sont responsables de l'application de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement et de la protection des biens culturels;

CONSIDÉRANT QUE les officiers municipaux en urbanisme sont responsables du service d'inspection en urbanisme, du traitement des demandes et de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis dispose d'un service d'inspection pour son territoire non-organisé, ce service assurant notamment l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis fournit ce service à différentes municipalités locales de son territoire depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis offre aux municipalités la possibilité d'adhérer à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION visant à assurer un service régional d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage désire prendre une entente pour obtenir le service régional d'inspection pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour officialiser l'entente, la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage doit accepter l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL

D'INSPECTION liant celle-ci à la MRC de La Mitis et de nommer les signataires de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ne prévoit pas la nomination d'un officier municipal attitré à une municipalité, mais bien la nomination de l'ensemble des officiers municipaux en urbanisme employés par la MRC de La Mitis qui sont dédiés au Service régional d'inspection.

2025-029 POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et unanimement résolu par le Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Lepage de :

DÉSIGNER :

Jean-Philippe Quimper, inspecteur en urbanisme
Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme
Sylvain Martineau, inspecteur en urbanisme

Afin d'assurer l'application de la réglementation d'urbanisme tel que précisé à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION soit les règlements suivants:

- Règlement de zonage n° 2011-02
- Règlement de lotissement n° 2011-03
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° 2011-04
- Règlement de construction n° 2011-05
- Règlement des permis et certificats n° 2011-06
- Règlement sur les dérogations mineures n° 2011-07
- Règlement concernant les nuisances publiques n° 2021-01
- Règlement relatif à la démolition d'immeubles n° 2023-01
- Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage n° 2012-002
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)
- Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2, r. 32.2)
- Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (Q-2, r. 0.1)

AUTORISER également ces personnes à émettre des permis et certificats, des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

APPROUVER l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION tel que soumis par la MRC de La Mitis.

AUTORISER le maire, Magella Roussel, et la directrice générale et greffière-trésorière, Tammy Caron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION.

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à messieurs Jean-Philippe Quimper, Michel Lagacé et Sylvain Martineau employés de la MRC de La Mitis, de même qu'au directeur du service de l'aménagement, monsieur François Thériault.

QUE la présente résolution abroge toute autre résolution adoptée en ce sens.

10. ACHAT ÉQUIPEMENT DE MOBILIER URBAIN-MOBI MOBILIER URBAIN-PRIMA
2025-030 Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat d'équipement de mobilier urbain chez Mobi mobilier urbain dans le cadre du programme PRIMA au montant de 25 415.22\$ taxes incluses.

11. ACHAT ÉQUIPEMENT DE MOBILIER URBAIN – TESSIER RÉCRÉO-PARC-PRIMA

2025-031 Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat d'équipement de mobilier urbain chez Terrier Récréo-Parc dans le cadre du programme PRIMA au montant de 10 895\$ + livraison + taxes.

12. DEMANDE SOUTIEN À LA 27^E ÉDITION DÉFI OSENTREPRENDRE

2025-032 Sur proposition de Monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage donne un don de 100\$ à la 27^e Édition du Défi Osentreprendre.

13. RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2024-2028

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-033 Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre

et appuyé par Monsieur Roger Bérubé

Et il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Le conseiller Jean-François quitte à séance à 21h07

14. DEMANDE – LETTRE D'APPUI PROJET HAIES BRISE-VENT-ÉCO MITIS

ATTENDU qu'Éco Mitis désire faire une demande de subvention pour la coordination du projet des brise-vent à la Fondation de la faune et nous demande une lettre d'appui;

ATTENDU que la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage appuie le projet de haies brise-vent piloté par ÉCO Mitis qui vise à réaliser 10 km de haies à deux rangées dans notre région;

ATTENDU que notre municipalité s'engage à planter des haies brise-vent à deux rangées d'une longueur totale de 1 km (0.6 hectare de superficie) sur des terres agricoles. Il est prévu que l'implantation des haies soit subventionnée par le programme Prime-vert du MAPAQ et que la partie non-subventionnée soit financée par la municipalité.

- 2025-034** Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé de Monsieur Francis Dompierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage entérine l'appui donc la démarche de demande de financement au programme de Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole de la Fondation de la Faune. Nous considérons que ce projet est porteur pour la connectivité écologique et la sécurité routière, tout en étant compatible avec les usages agricoles des parcelles et d'autorisé la directrice à envoyer une lettre d'appui au projet.

15. MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE 100^E ANNIVERSAIRE DE M. YVON MORISSETTE

- 2025-035** Le conseil municipal tient à souligner avec une grande admiration le 100e anniversaire de naissance de M. Yvon Morissette, un natif de Saint-Joseph-de-Lepage, le 10 février prochain.

Au cours de ce parcours de vie exceptionnel, M. Morissette a été témoin de bouleversements historiques, de progrès sociaux et de nombreuses évolutions qui ont façonné notre communauté.

Son engagement, son dévouement et son rôle dans la vie de notre municipalité, en tant que maire et conseiller municipal pendant près de 30 ans, ont contribué de manière significative à son développement.

À travers les décennies, M. Morissette a incarné des valeurs de travail, de solidarité et de respect.

En ce jour exceptionnel, le conseil municipal tient à adresser à M. Yvon Morissette ses plus sincères félicitations pour cette étape remarquable de sa vie, et lui souhaite encore de nombreux moments de bonheur entouré de ses proches.

16. RÉOLUTION POUR LA DÉNOMINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE YVON-MORISSETTE

Considérant que M. Yvon Morissette a occupé des fonctions publiques significatives au sein de notre municipalité, notamment en tant que maire de 1979 à 1993, et qu'il a exercé avec passion ses responsabilités pour améliorer la qualité de vie de ses concitoyens;

Considérant que sa contribution à la vie politique locale ne se limite pas à sa longue implication en tant que maire, mais également à ses 12 années en tant que conseiller municipal et trois années en tant qu'inspecteur municipal, contribuant à l'avancement de nombreux projets d'intérêt pour notre municipalité;

Considérant que parmi ses réalisations les plus marquantes figure l'ouverture de la bibliothèque municipale, un lieu qui a enrichi la culture de notre communauté et qui continue de servir de point de rencontre pour l'apprentissage et le développement de chacun;

Considérant qu'il a toujours su incarner les valeurs de solidarité, de respect et de service public ;

Considérant que, pour rendre hommage à son dévouement et à son héritage, la municipalité a décidé de nommer la bibliothèque en son honneur ;

- 2025-036** Il est proposé par M. Mario Lévesque, appuyé par M. Gervais Morissette et résolu à l'unanimité de nommer la bibliothèque municipale Bibliothèque Yvon-Morissette, afin de perpétuer son souvenir et sa contribution auprès de nos jeunes et de toutes les générations futures.

17. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$ ET CONTRATS DE 2 000\$ ET PLUS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ ACCORDÉS À UN MÊME FOURNISSEURS

- 2025-037** Conformément à l'article 955, la municipalité doit également déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclus depuis la dernière année.
Il devait également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ conclus au cours de cette période avec un cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

18. DÉPÔT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2023

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, droit de mutation et autres créances, qui s'élève 2595.89\$ pour l'année 2023.

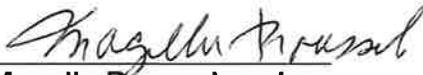
MENTION : DÉPÔT INTÉRÊT PÉCUNIAIRE : CONSEILLER #3 JEAN-FRANÇOIS PELLETIER

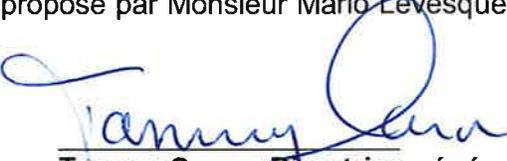
19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. AFFAIRES NOUVELLES

21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

- 2025-038** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Mario Lévesque déclare la fermeture de l'assemblée à 21h22.


Magella Roussel, maire


Tammy Caron, Directrice générale
et greffière-trés., DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 3 février 2025 à 19h30, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.


Magella Roussel, maire
